

## Déclaration liminaire du SNUDI-FO47 à la CAPD 13 juin 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Le combat contre la réforme des retraites n'est pas terminé : aucun de nos collègues n'accepte ce passage en force à 64 ans. **FO n'a pas tourné la page et continuera à mettre toutes ses forces pour le retrait de cette réforme insupportable, et la défense de la Démocratie contre ses fossoyeurs, et contre toute forme de tyrannie.**

Plutôt que de revaloriser la grille indiciaire des fonctionnaires et d'augmenter la valeur du point d'indice, le gouvernement continue de proposer des augmentations indemnitaires. Que ce soit dans le « socle » ou dans le « pacte », il n'est question que de primes, pas de salaires ! **Ceci n'est pas une revalorisation !**

Pire, cette mascarade s'accompagne d'une nouvelle charge de travail pour les directeurs et les collègues, sommés de tenir des réunions hors des obligations réglementaires de service : voilà ce qu'est le PACTE, l'occasion une nouvelle fois d'imposer du travail gratuit à des personnels déjà exténués, tout en détruisant le statut des personnels et l'Ecole de la République !

**Faut-il s'étonner ensuite d'avoir des collègues qui n'en peuvent plus, et de ne pas avoir assez de remplaçants pour les remplacer ?**

De ce fait, **le SNUDI FO refuse le « PACTE » qui va considérablement dégrader le fonctionnement des écoles et fragiliser les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels. Nous revendiquons une véritable revalorisation des salaires à hauteur au moins de l'inflation pour tous les personnels de l'Éducation nationale, et ce sans contrepartie.**

Le SNUDI-FO dénonce les contradictions de la gouvernance ministérielle qui affiche comme une de ses priorités la qualité de vie au travail et dans le même temps pratique un mode de management maltraitant pour ses personnels. A ce titre nous dénonçons la situation du non-remplacement dans de nombreuses écoles, quand dans le même temps les moyens de remplacement sont utilisés pour les formations constellation. Cette situation de chaos organisé dans les écoles par le refus de recruter les personnels nécessaires suscitent parfois des tensions avec les parents d'élèves. Ces derniers sont en effet en droit d'exiger que l'obligation de l'État de fournir un enseignement à leurs enfants soit respectée.

**Faut-il s'étonner ensuite de voir exploser le nombre d'absences , quand on ne fait rien pour les limiter, MAIS TOUT pour les faire augmenter ?**

La transition est toute trouvée vers l'ordre du jour de cette CAPD.

Nous avons une pensée pour tous les collègues privés pour la grande majorité de congé de formation professionnelle, et pour d'autres qui se voient refuser la mobilisation de leur compte personnel de formation, alors qu'ils s'étaient inscrits dans un projet personnel et professionnel qui faisait sens, et dont ils se trouvent par conséquent privé.

Nous avons une pensée pour tous les collègues qui se sont vus refuser un temps partiel. Ces collègues ne demandent que du temps pour souffler quand ils n'en peuvent plus ou que leur situation ne leur permette plus d'exercer leur métier à temps plein!

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lorsqu'un enseignant travaille à temps partiel, il renonce à une partie de son salaire. Ce n'est, aujourd'hui, ni un luxe, ni un confort, c'est le plus souvent une nécessité, un besoin impérieux, quelque fois un choix qui répond à des besoins spécifiques.**

Dans tous les cas, il s'agit de trouver les moyens de concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle, avec les conditions de travail dégradées depuis de nombreuses années. Mais c'est surtout un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique, qu'il soit de droit ou sur autorisation. Nous assistons donc à des restrictions et des refus inacceptables qui s'expliqueraient par le manque de personnel, quitte à mettre en danger la santé de nos collègues.

Ce manque de personnels implique également des restrictions dans les demandes de mutations interdépartementales, les demandes d'ineat-exeat, de disponibilités, de détachements, voire des demandes d'autorisation d'absence.

Les personnels en ont assez de voir leurs droits servir de variable d'ajustement face à cette volonté de ne pas recruter. Les 1200 suppressions de postes dans le 1er degré à la rentrée et le manque de candidats au CRPE ne vont rien arranger. Ce manque de candidats n'est pas un désamour pour le métier d'enseignant, mais une réponse indirecte et très concrète aux conditions de travail et de rémunération de la profession, mais aussi aux conditions de formation découlant de la masterisation. **A ce titre FO continue de revendiquer le retour à un recrutement à bac+3 suivi d'une année de stage rémunéré, avec une véritable formation d'un an, avec une alternance en classe de maximum 25% du temps.**

Dans ce cadre, le SNUDI-FO47 demande à ce que toutes les demandes de temps partiel et de congé de formation (mais aussi d'exeat, de disponibilité, de détachement...) soient accordées sans restriction.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, si notre métier n'attire plus, prenez soin de ceux qui l'exercent encore aujourd'hui dans des conditions de travail dégradées et le contexte social actuel !

Nous vous remercions.